
Election du bureau du conseil municipal

Conformément à l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
le conseil municipal

Á E L U

les membres suivants afin de constituer le bureau du conseil municipal pour la période
allant du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 :

La présidente :

Madame Catalina Kauz

Élue par 9 voix, soit à l'unanimité

La vice-présidente :

Madame Laura Mathil

Élue par 9 voix, soit à l'unanimité

Le secrétaire :

Monsieur Christophe Mage

Élu par 9 voix, soit à l'unanimité